



École Victor-Thérien
305, 43^e Avenue
Lachine, Québec H8T 2H8
Tél. : (514) 855-4202

**Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys**
Québec 

Bilan annuel du Conseil d'établissement 2022-2023

Composition

Le conseil d'établissement de l'école Victor-Thérien est composé de six parents d'élèves de l'école choisis par l'assemblée des parents en début d'année scolaire et de six membres issus du personnel de l'école et choisis par ce dernier.

Les membres parents sont élus pour des mandats de deux ans et, en principe, la moitié des postes réservés aux parents est renouvelée chaque année.

Les mandats des membres issus du personnel sont renouvelables chaque année.

La loi permet de nommer jusqu'à deux substituts pour chaque catégorie de membres du conseil d'établissement.

Les membres de la direction de l'école assistent aux réunions du conseil sans en être formellement membres et n'ont donc pas droit de vote.

Le représentant de l'école auprès des comités de parents et son substitut sont nommés à partir des membres parents du conseil d'établissement.

La composition du conseil d'établissement de l'école Victor-Thérien pour l'année scolaire 2022-2023 est détaillée dans le tableau suivant :

Conseil d'établissement Victor-Thérien	
Parents	Membres du personnel
Pascal Michaud	Marie-Chantale Jomphe, technicienne service de garde
Jean-Francois Codère	Sylvie Normandin, enseignante
Jonathan Légaré	Myriam Fleury, enseignante
Alyssa Merilees	Frédéric Boucher, enseignant
Christine Fernandes	Anne Pascale L'Abbé, enseignante
Émilie Houston St-Martin	Tetiana Vitaliyivna, enseignante
Substituts	
Vivienne Philipart	
Emmanuelle Behrman	

Le conseil était présidé par M. Pascal Michaud, M. Jean-Francois Codère a été élu au poste de représentant des parents de l'école Victor-Thérien auprès du Comité de Parents du Conseil scolaire alors que Jonathan Légaré lui servait de substitut.

Encore cette année, nous n'avons pu avoir un siège aux réunions du Comité consultatif des services aux élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CSSEHDAA) notamment parce que le parent représentant l'école doit nécessairement être un parent d'un enfant qui a un HDAA en plus que d'être un membre élu et être disponible pour ces rencontres.

Calendrier

Le conseil a tenu sept séances ordinaires durant l'année scolaire ainsi qu'un comité de travail.

Séance 1 : 05 octobre 2022

Séance 2 : 08 décembre 2022

Séance 3 : 12 janvier 2023

Séance 4 : 20 février 2023

Séance 5 : 03 avril 2023

Séance 6 : 04 mai 2023

Séance 7 : 13 juin 2023

L'ensemble des séances ainsi que l'assemblée générale des parents ont été tenues en présentiel.

Les séances du conseil sont publiques et une période de 10 minutes est allouée à chaque séance ordinaire pour les questions du public. Cette opportunité n'est cependant que très peu exploitée par la communauté de l'école.

Les parents doivent s'adresser à la présidence ou à la direction de l'école pour envoyer leurs questions avant le début de la séance.

Les parents sont donc invités à assister à la rencontre, ou attendre la publication des réponses dans les procès-verbaux diffusés sur le site web de l'école. Le conseil est toujours heureux de pouvoir répondre aux

questions soumises. Notons cependant qu'il s'agit d'une période de questions/réponses et non pas d'une période de débat avec les membres du CÉ ou de la direction.

Les procès-verbaux de ces séances sont disponibles sur le site web de l'école à l'adresse suivante :

<https://victortherien.ecolelachine.com/conseil-detablissement/>

Points saillants des séances de l'année scolaire 2022-2023

Un gros sujet de discussion lors des séances a été le projet de déménagement et de réfection majeure de l'école, des rencontres sont à prévoir en début de la prochaine année scolaire afin de communiquer l'informations aux parents.

De plus, nous avons discuté sur les possibilités d'offrir un enrichissement en anglais pour les élèves, l'utilisation du système de communication avec les parents « Baromètre ».

Nous avons revu et révisé le *Code de vie de l'école*, ce dernier a été remplacé par une liste exhaustives des comportements attendus.

Avec un comité de travail composé de parents et enseignants, le Plan Santé et Bien-Être (anciennement plan de lutte contre l'intimidation et la violence) a été actualisé et par la suite adopté par le CÉ.

Fonctionnement

Le législateur définit assez précisément le rôle et les responsabilités du conseil d'établissement. Les principales tâches qui lui sont dévolues se résument principalement en deux verbes : adopter et approuver les éléments prévus dans la loi.

Lorsqu'il adopte un document, le CÉ a, en principe, toute la latitude sur l'élaboration de son contenu. La loi sur l'Instruction publique prévoit que la version initiale du budget annuel de l'école et le projet éducatif de l'école sont, entre autres, adoptés par le CÉ. Le projet éducatif et le plan de lutte à l'intimidation maintenant appelé le plan de santé et bien-être entrent par exemple dans cette catégorie.

Plusieurs projets ou documents sont soumis au conseil en vue de son approbation. Dans ce cas, le conseil ne peut qu'approuver tel quel ou refuser ce qui lui est soumis. Dans la pratique, toutefois, les commentaires du conseil par rapport à un document ou un projet soumis sont le plus souvent pris en compte par la direction en vue d'une soumission ultérieure ou même une modification immédiate en vue d'une approbation. Les règles de conduites et le temps alloué à chaque matière entrent par exemple dans cette catégorie.

La loi confère aussi au conseil d'établissement le loisir d'organiser des services éducatifs et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives en dehors des périodes d'enseignement pendant les jours de classe ou en dehors de ceux-ci. Les activités parascolaires tombent dans cette catégorie.

La loi prévoit aussi que le CÉ doit être consulté ou informé sur une panoplie de sujets touchant l'école et les activités qui s'y déroulent.

En parallèle de ces fonctions, le CE a guidé et appuyé la direction d'école pour améliorer la sécurité routière aux abords de l'école. Le travail conjoint des différents intervenants a mené à la modification de la signalisation en vigueur cette année.

De plus, le CÉ, par son comité de travail mis en place à cet effet, a guidé et soutenu la direction dans l'élaboration du premier plan santé et bien-être. Ce nouveau référentiel et ces changements dans l'intervention auprès des jeunes et des parents vous seront présentés en début d'année.

Enfin, le CÉ a le mandat de tenir la communauté de l'école, et notamment les parents des élèves, informés des services de l'école. Il doit aussi s'assurer que des documents tels que le projet éducatif et le plan santé et bien-être soient accessibles à la communauté. Il fait également une évaluation annuelle des résultats de l'école en regard de ces plans.

Adoptions

Plan Santé et Bien-Être

Un nouveau Plan de Bien-Être a été adopté à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Ce plan vient englober le plan de lutte à l'intimidation mais y ajoute un volet concernant les enjeux de santé physiques, de santé mentale ainsi que les procédures de dénonciation d'abus et de plaintes.

La durée de vie d'un tel projet est de 4 à 5 ans.

Budget initial

Le budget initial annuel de l'école a été adopté à la session du 13 juin. Ce budget se doit d'être équilibré et conforme aux prévisions budgétaires fournies à la direction d'école en juin. Comme le budget est révisé à la suite de l'analyse réelle de la clientèle au 30 septembre de l'année en cours, La direction présente un budget actualisé en cours d'année.

Autres adoptions

Le conseil d'établissement peut aussi adopter toute autre résolution en lien avec la vie de l'école et qui n'est pas explicitement prévue aux fins d'approbation ou de consultation dans la loi sur l'instruction publique (LIP). Voici la liste des sujets qui ont fait l'objet d'adoptions en cours de mandat :

- Rapport annuel du CÉ;
- Budget de fonctionnement du CÉ;
- Calendrier des réunions annuelles du CÉ;
- Règles de régie interne du CÉ;
- Principe d'encadrement des coûts du matériel scolaire chargés aux parents.

Approbations

C'est dans cette catégorie que se regroupe la majorité des travaux du conseil. Le plus souvent les sujets soumis au conseil sont pilotés par l'équipe-école et sont explicitement mentionnés dans la LIP. Toutes les sorties éducatives, toutes les campagnes de financement liées à l'école et toutes dépenses demandées aux parents doivent être approuvées par le CÉ.

Voici la liste exhaustive des sujets ayant fait l'objet d'une approbation du CÉ durant le mandat.

Fonctionnement de l'école :

- Listes de fournitures scolaires;
- Activités intégrées;
- Liste et coûts des activités parascolaires;
- Utilisation de montants provenant du fond à destination spéciale;
- Choix des activités et sorties du SDG lors des journées pédagogiques;
- Grille matières;
- Règles de fonctionnement au service de garde.

Levées de fonds et autre activité philanthropiques

La plupart des activités de financement de l'école qui avaient été annulées à cause de la pandémie de Covid-19 ont repris au courant de l'année scolaire; le salon du livre, la soirée du 100^e anniversaire, les levées de fonds liées aux olympiades, le marché de Noël, les diners pizza, etc..

Sorties

Le conseil d'établissement approuve toutes les sorties des élèves hors de l'école pendant les heures normales de classe. Les activités ont eu lieu à l'école en grande partie. Nous pouvons mentionner :

- Sorties au théâtre;
- La tenue du carnaval d'hiver;
- La sortie en vélo des élèves de 5^e;
- La sortie de fin d'année des élèves de 6^e année;
- La tenue des activités des finissants.

Contrats

Les contrats pour la prise de photo scolaire et pour le service de traiteur avaient été pris pour deux années ou plus. Cette année le CÉ a approuvé un changement de fournisseur pour la photo scolaire.

Événements spéciaux

Cependant l'OPP a contribué à bonifier les initiatives et les projets dans les classes. Ainsi que la tenue d'événements spéciaux tel que les olympiades, la ferme à Victor, les soirées cinéma, le déjeuner de Noël, le salon du livre etc.

Il y a eu aussi le souper/soirée bénéfice du 100^e anniversaire de l'école Victor-Thérien.

La toujours très populaire fête champêtre annuelle de l'école a été tenue exceptionnellement en septembre en raison de la météo. Le même scénario se reproduit encore cette année.

L'école est heureuse de compter année après année sur une cohorte de parents bénévoles, chapeautés par l'Organisme de Participation des Parents (OPP), qui rendent possibles ces activités.

Consultations

Le conseil est consulté périodiquement par la commission scolaire et par l'école à propos de diverses règles, procédures, etc. Voici la liste des consultations qui ont été demandées au conseil en cours de mandat :

- Budget annuel révisé de l'école;

- Listes du matériel pédagogique;
- Modalités de communication aux parents, autre que le bulletin;
- Critères de sélection de la direction d'école;
- Les besoins de l'école en biens, services et d'améliorations;
- PEVR du CSSMB.

Autres sujets

L'horaire de l'élève a toujours été un enjeu à l'école Victor-Thérien. Cette année, afin de tenir compte de la réalité à laquelle nous seront confrontés une fois déménager dans le nouvel édifice, le CÉ a demandé à ce que l'horaire soit décalé de 30 minutes afin de permettre aux parents d'aller mener leurs enfants plus facilement compte tenu de la distance supplémentaire mais surtout de permettre au transport scolaire d'assurer un transport sans que l'embarquement se fasse trop tôt. Le premier cours commencera donc à 8h15 plutôt que de 7h45.

Budget

Le conseil d'établissement dispose d'un budget de fonctionnement annuel de 375\$. Un repas de remerciement a été fourni aux membres pour leur implication dans le CÉ.

Réalisation significative

La communauté a mis sur pied un fond de prévoyance pour aider des familles aux prises à des difficultés financières et continue d'amasser des sommes pour l'aménagement de la cour d'école suite à la réfection majeure de l'école.

Merci à tous les membres de la communauté de l'école qui ont participé d'une façon ou d'une autre à ces nombreuses activités de financement.